

Madame, Monsieur,

J'espère que vous passez de bonnes vacances. Cette année, la rentrée se fera le jeudi 2 septembre pour tous les élèves. Le protocole sanitaire vient d'être mis à jour. Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a établi pour la prochaine année scolaire, en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant quatre niveaux (**niveau 1 / niveau vert niveau 2 / niveau jaune niveau 3 / niveau orange niveau 4 / niveau rouge**).

Nous garderons les mêmes modalités d'accueil et les mêmes précautions à prendre que l'année dernière pour que la sécurité de tous les enfants, les enseignants et les personnels soit assurée. Vous trouverez ci-après les modalités et les précautions que nous suivrons jusqu'à un assouplissement du protocole vers un retour à la normale que nous attendons tous :

Modalité d'accueil et horaires :

Votre enfant sera accueilli tous les jours d'école (lundi – mardi – jeudi – vendredi).

Afin de limiter le brassage des élèves, la rentrée se fera avec un décalage de 10 min pour les classes. Je tiens à vous alerter sur l'importance du respect des différents horaires pour éviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie. Si votre enfant devait arriver en retard, veuillez me contacter immédiatement par téléphone.

Dès le 2 septembre et jusqu'à nouvel ordre :

Les TPS-MS de Mme ALDEBERT **vont retrouver directement leur enseignante dans leur salle de classe :**

9h – 12h00 et 13h45 – 16h45 par le portail 2.

Les TPS-PS-GS de Mme HENNIAUX **vont retrouver directement leur enseignante dans leur salle de classe :**

9h – 12h00 et 13h45 – 16h45 par le portail 1.

Les parents d'enfants de maternelle pourront accompagner leur enfant jusqu'à sa classe. L'accès se fera après nettoyage et désinfection des mains. Les parents doivent porter un masque de protection et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

Les CP de Mme GUILLON **vont retrouver leur enseignante au portail 1 :**

8h50 – 11h50 et 13h35 – 16h35.

Les GS-CE1 de Mme DESBIENS et Mme LECUYER **vont retrouver leur enseignante au portail 2 :**

9h10 – 12h10 et 13h55 – 16h55.

Les CE2 de Mme BOURLARD **vont retrouver leur enseignante au portail 2 :**

8h50 – 11h50 et 13h35 – 16h35.

Les CM1-CM2 de Mme LOTTIAUX **vont retrouver leur enseignante au portail 1 :**

9h10 – 12h10 et 13h55 – 16h55.

Les fratries sont autorisées à rentrer ensemble.

(Rappel → Portail 1 : côté garderie → Portail 2 : face au parking)

Précautions à prendre et gestes barrières :

Selon l'arrêté préfectoral du 17/06/2021, le port du masque est obligatoire pour les personnes de 11 ans et plus dans un rayon de 50 mètres aux abords des écoles et établissements du département aux heures d'entrée et de sortie des élèves (de 8h50 à 9h10 – de 11h50 à 12h10 – de 13h35 à 13h45 – de 16h35 à 16h55).

Nous serons au **niveau 2** à la rentrée.

Le protocole mis à jour en juillet 2021 (voir pièce jointe) prévoit :

- accueil en présentiel de tous les élèves ;
- activités physiques et sportives se déroulent en principe à l'extérieur. Toutefois, lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), une distanciation de 2 mètres est respectée
- la règle de la fermeture de la classe pour une durée de 7 jours dès le premier cas positif continuera à s'appliquer dans les écoles ;
- gestes barrières, lavage des mains, aération et ventilation des locaux maintenus ;
- port du masque obligatoire pour les élèves d'école élémentaire et les enseignants dans les espaces clos et règles relatives au port du masque en extérieur en population générale respectées ;
- nettoyage et désinfection des locaux plusieurs fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service.
- limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) requise. Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier à l'école maternelle).

Les points ci-après appellent une attention particulière :

- **l'arrivée et le départ des élèves dans l'établissement** peuvent être étalés dans le temps. Cette organisation dépend évidemment du nombre d'élèves accueillis, des personnels présents et des possibilités d'adaptation du transport scolaire, y compris celui des élèves en situation de handicap.
- **la circulation des élèves dans les bâtiments** : les déplacements des élèves doivent être limités, organisés et encadrés. Pour cette raison, il est recommandé d'attribuer une salle à chaque classe (en dehors des salles spécialisées et des ateliers).
- **les récréations** sont organisées par groupes à compter du **niveau jaune**, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrières ; en cas de difficultés importantes d'organisation, elles peuvent être remplacées par des temps de pause en classe.

À l'école maternelle, la distanciation ne s'impose pas entre les élèves d'un même groupe (classe, groupe de classes ou niveaux), que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, etc.) ou dans les espaces extérieurs.

Dans les écoles élémentaires, les collèges, et les lycées, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe. Tous les espaces peuvent être mobilisés (CDI, salles informatiques, gymnases...). Si la configuration des salles de classe (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

A compter du **niveau jaune**, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents (classes, groupes de classes ou niveaux).

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Il leur est demandé de prendre les précautions suivantes avant de conduire leurs enfants à l'école :

- surveiller l'apparition de symptômes chez leurs enfants ;
- en cas de symptômes évocateurs² de la Covid-19 ou de fièvre (38°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école et les parents prennent avis auprès du médecin traitant qui décide des mesures à prendre ;
- ne pas conduire à l'école les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque avant le délai prévu par les autorités sanitaires ;
- informer le directeur d'école ou le chef d'établissement s'ils ne conduisent pas leur(s) enfant(s) à l'école en précisant la raison ;
- avoir une hygiène stricte des mains comprenant le lavage au départ et au retour à la maison. Il est essentiel que les parents informent immédiatement l'école ou l'établissement scolaire si l'élève ou un autre membre du foyer est atteint de la Covid-19, en précisant le cas échéant si un variant a été détecté, ou si l'élève a été identifié contact à risque. Un défaut d'information rapide ne permettrait pas de repérer et interrompre les chaînes de transmission dans l'espace scolaire.

En cas d'apparition d'un symptôme chez un élève pendant le temps scolaire :

- L'enfant sera isolé avec un masque (à partir du CP) dans l'attente du retour chez lui.
- Les parents seront avertis immédiatement pour qu'ils viennent chercher l'enfant.
- L'enfant ne pourra revenir en classe qu'après avis du médecin traitant. L'élève revient à l'école si ses responsables légaux attestent par écrit avoir consulté un médecin et qu'un test n'a pas été prescrit. A défaut le retour se fera après 10 jours (si absence de fièvre).

Vous serez, bien évidemment, avertis dès que les mesures évolueront.

Si vous avez la moindre question, la moindre remarque, veuillez me contacter au 0670382774.

Cordialement.

Aurélie DESBIENS, directrice

Vous pouvez consulter le protocole sanitaire 2021-2022 via le lien suivant :

<https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2021-2022-protocole-sanitaire-et-mesures-de-fonctionnement-324257>